IRMS-OI

Université de La Réunion
I.A.E. de La Réunion
24 Avenue de La Victoire
97400 SAINT-DENIS

----*----

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

----*----

commissaire
aux comptes

EL HADJ TIAMIOU MALIK - Commissaire aux comptes
16 bis, rue Jean Chatel 97400 SAINT-DENIS - ☎ : 0262.20.22.48 - 🖷 : 0262.20.10.35

EL HADJ TIAMIOU MALIK - Commissaire aux comptes
16 bis, rue Jean Chatel 97400 SAINT-DENIS - ☎ : 0262.20.22.48 - 🖷 : 0262.20.10.35

IRMS-OI

----*----

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

----*----

IRMS-OI

Université de La Réunion
I.A.E. de La Réunion
24 Avenue de La Victoire
97400 SAINT-DENIS

----*----

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

----*----

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Constitutive, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IRMS-OI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et L. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

IV – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

. il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

. il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

. il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

. il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Denis, le 18 mai 2023

Malik EL'HADJ TIAMIOU
Commissaire aux comptes



ANNEXE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

KPMG

Bilan Actif

IRMSOI

Actif			Au 31/12/2022			Au 31/12/2021
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)	2 040	2 040		
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**2 040**	**2 040**		
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	3 715	2 241	1 474	1 817
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**3 715**	**2 241**	**1 474**	**1 817**
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres				
		TOTAL				
	Total I		**5 755**	**4 281**	**1 474**	**1 817**
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances (3)	Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	107 617		107 617	42 998
		TOTAL	**236 976**		**236 976**	**140 064**
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	596 926		596 926	616 699
		Charges constatées d'avance (4)	184		184	
	Total II		**834 087**		**834 087**	**756 764**
Frais d'émission des emprunts		III				
Primes de remboursement des emprunts		IV				
Ecart de conversion Actif		V				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)			**839 843**	**4 281**	**835 561**	**758 581**
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Edité à partir de Loop V4.57.0

KPMG

Bilan Passif

IRMSOI

Passif

		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fonds propres	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	530 780	446 242
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	61 672	84 537
	Situation nette (sous-total)	**592 452**	**530 780**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	**592 452**	**530 780**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 607	45 199
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	17 299	13 454
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	172 201	169 148
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	Total IV	**243 108**	**227 801**
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**835 561**	**758 581**
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V4.57.0

IRMSOI

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	30 600	30 600
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	455 137	454 407
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	137 000	137 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	808	
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	184	5 325
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**623 730**	**627 332**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	252 835	224 111
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements	277 184	285 299
	Charges sociales	30 669	32 120
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 195	1 146
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	172	92
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**562 057**	**542 770**
	I. Résultat d'exploitation (I-II)	**61 672**	**84 562**

Edité à partir de Loop V4.57.0

KPMG

Compte de résultat

IRMSOI

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
	2. Résultat financier (III-IV)		
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	**61 672**	**84 562**
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		24
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		**24**
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)		**-24**
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII		
	Total des produits (I + III + V)	**623 730**	**627 332**
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**562 057**	**542 795**
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	**61 672**	**84 537**

Évaluation des contributions volontaires en nature

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total		

Edité à partir de Loop V4.57.0

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2022

ASS ASSOCIATION IRMSOI

Table des matières

1 Principes et méthodes comptables 3

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat 4

2.1 Actif immobilisé 4

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut) 5

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé 6

2.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé 7

2.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture 7

2.2 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice 8

2.2.1 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits 10

1 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

— Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

— Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;

— Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement, total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles, total II	6 380	-	4 340	-	2 040
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	3 568	852	705	-	3 716
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total II	3 568	852	705	-	3 716
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	-	-	-	-	-
	Total III	-	-	-	-	-
	Total général	9 948	852	5 045	-	5 756

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

	Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total	6 380	-	4 340	2 040
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	1 751	1 196	705	2 241
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total	1 751	1 196	705	2 241
	Total général	8 131	1 196	5 045	4 281

2.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

2.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	6 380	-	-	4 340	-	2 040
Corporelles	1 751	1 196	-	705	-	2 241
TOTAL	8 131	1 196	-	5 045	4 281	4 281

2.2 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L' ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	129 359		
	Autres	108 074		
	Charges constatées d'avance	185		
	TOTAL	237 433		

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		53 608			
Dettes fiscales et sociales		17 299			
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		156 627			
Produits constatés d'avance		-			
[illegible]		-			

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	

2.2.1 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	2 081
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	2 081

3 Autres informations

Libellé	Financement Total	Cotisations 5,1 K€ /an cf.statuts	Reçu en N	A reçevoir en N+1	Subventions	Reçu en N	A reçevoir en N+1	Commentaires	Année
Subvention Région	42 600,00 €	5 100,00 €		5 100,00	37 500,00		37 500,00	En numéraire	2022
Subvention Université	42 600,00 €	5 100,00 €	5 100,00	-	37 500,00 €	37 500,00	-	En nature	2022
Subvention CHU	5 100,00 €	5 100,00 €	5 100,00						
FHF - OI	5 100,00 €	5 100,00 €	5 100,00	-	- €	-	-	En numéraire	2022
FEHAP OI	5 100,00 €	5 100,00 €	5 100,00	-	- €	-	-	En numéraire	2022
FHP - OI	5 100,00 €	5 100,00 €		5 100,00	- €	-	-	En numéraire	2022
Subvention ARS	62 000,00 €	- €			62 000,00 €		62 000,00	En numéraire	2022
TOTAL:	167 600,00 €	30 600,00 €	20 400,00	10 200,00	137 000,00 €	37 500,00	99 500,00		

Total subventions 2022	137 000,00 €
Total Cotisations 2022	30 600,00
	167 600,00 €
Total Subventions perçues	37 500,00
Total de cotisations perçues	20 400,00
	57 900,00
Total des subventions et cotisations à recevoir	109 700,00

EL HADJ TIAMIOU MALIK - Commissaire aux comptes
16 bis, rue Jean Chatel 97400 SAINT-DENIS - ☎ : 0262.20.22.48 - 🖷 : 0262.20.10.35

IRMS-OI

----*----

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

----*----

IRMS-OI

Université de La Réunion
I.A.E. de La Réunion
24 Avenue de La Victoire
97400 SAINT-DENIS

----*----

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

----*----

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées visées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice et dont nous avons été avisés, en application de l'article R. 612-7 dudit code.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'article 112 de la loi NRE du 15 mai 2001, nous vous informons que le Conseil d'Administration de votre association ne nous a donné avis d'aucune convention visée par la loi.

Fait à Saint-Denis, le 18 mai 2023

Malik EL'HADJ TIAMIOU
Commissaire aux comptes